

Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie

Présentation à l'Association des travaux
publics d'Amérique (ATPA)
11 mai 2011 – St-Hyacinthe



Choisissons
la bonne voie

Contexte

- L'utilisation des sels de voirie s'est généralisée dans les années soixante
- Le réseau routier et le nombre de véhicules ont connu une croissance continue
- Aujourd'hui, environ 1,5 million de tonnes de sels sont épandues sur les routes du Québec chaque année



Effets sur l'environnement

- **L'utilisation des sels de voirie a, à long terme, des effets sur l'environnement, notamment sur :**
 - les écosystèmes aquatiques et terrestres;
 - les sols;
 - les animaux;
 - les végétaux;
 - l'eau potable;
 - les infrastructures routières et urbaines, dont le béton, l'acier et les chaussées.



Émergence de solutions

- De meilleures pratiques de gestion environnementale des sels ont été développées dans les domaines suivants :
 - l'approvisionnement : qualité du sel et prévention des pertes
 - l'entreposage : prévention ou contrôle des rejets provenant des entrepôts
 - l'épandage : bonnes quantités de sel aux bons endroits et au bon moment
 - l'élimination de la neige : gestion adéquate de la neige contaminée et des eaux de fonte



Une volonté gouvernementale d'agir

- 2004 – Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie (Environnement Canada)
- 2006 – Amorce de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie (MTQ)
- 2007 – Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (Gouvernement du Québec)
- 2008 – Stratégie de développement durable 2009-2013 (MTQ)
- 2008 – Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2008-2011 (MTQ)
- 2010 – Lancement de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie



Partenaires de la Stratégie

- Le ministère des Transports;
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- L'Union des municipalités du Québec;
- La Fédération québécoise des municipalités.

*** Les 5 partenaires forment le Comité directeur québécois de la Stratégie**



La Stratégie

- Elle vise la **protection de l'environnement** tout en assurant la **sécurité routière** et le **maintien de la circulation** des personnes et des biens
- Cette approche **volontaire** s'adresse aux administrations publiques et privées qui font usage des sels de voirie
- Elle propose d'élaborer et de mettre en œuvre un **plan de gestion environnementale des sels de voirie (PGESV)**
- Les objectifs, les moyens et l'échéancier sont à la discrétion des administrations

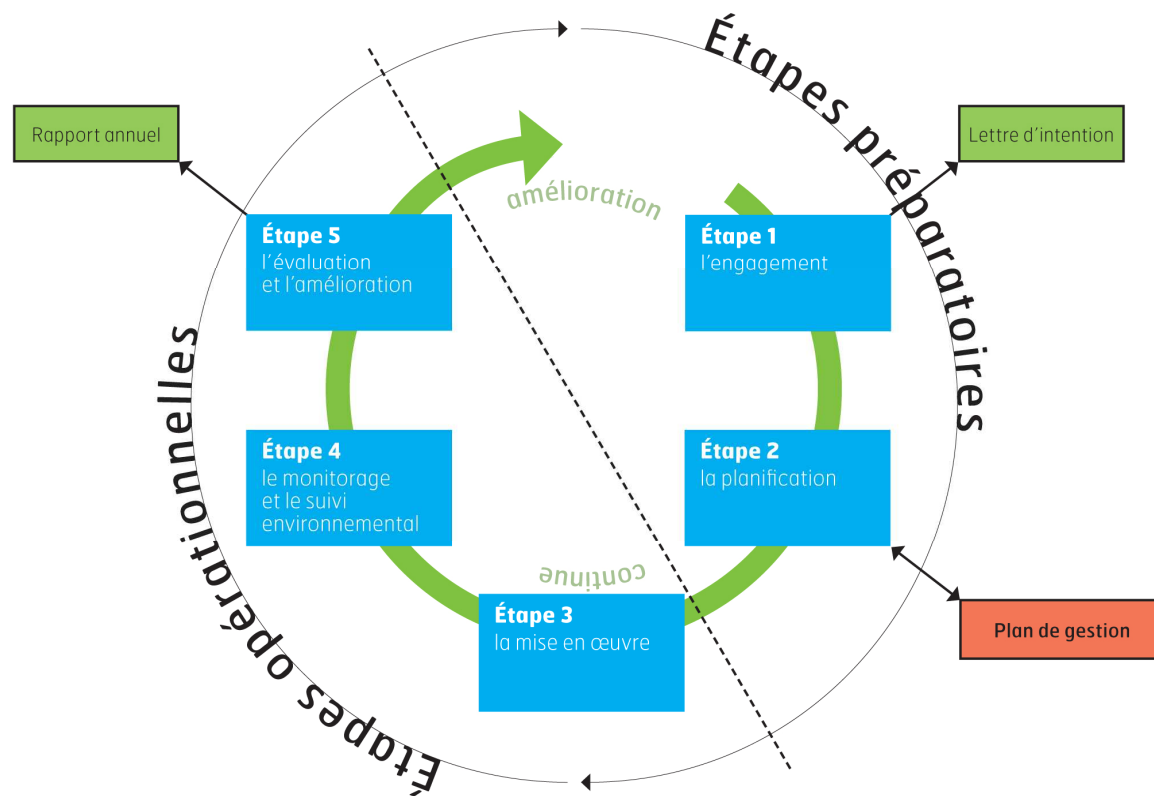


Participants à la Stratégie

- Administrations publiques
- Administrations privées
- Usagers et citoyens



Approche structurée



Outils disponibles

La Stratégie propose de nombreux outils en ligne :

- Un modèle de lettre d'intention et de résolution municipale
- Le Guide d'élaboration d'un plan de gestion
- La section « Mon rapport en ligne »
- Des outils de formation
- D'autres guides, outils, manuels et références



Étapes préparatoires

Présentation des deux premières étapes :

Étape 1 : L'engagement

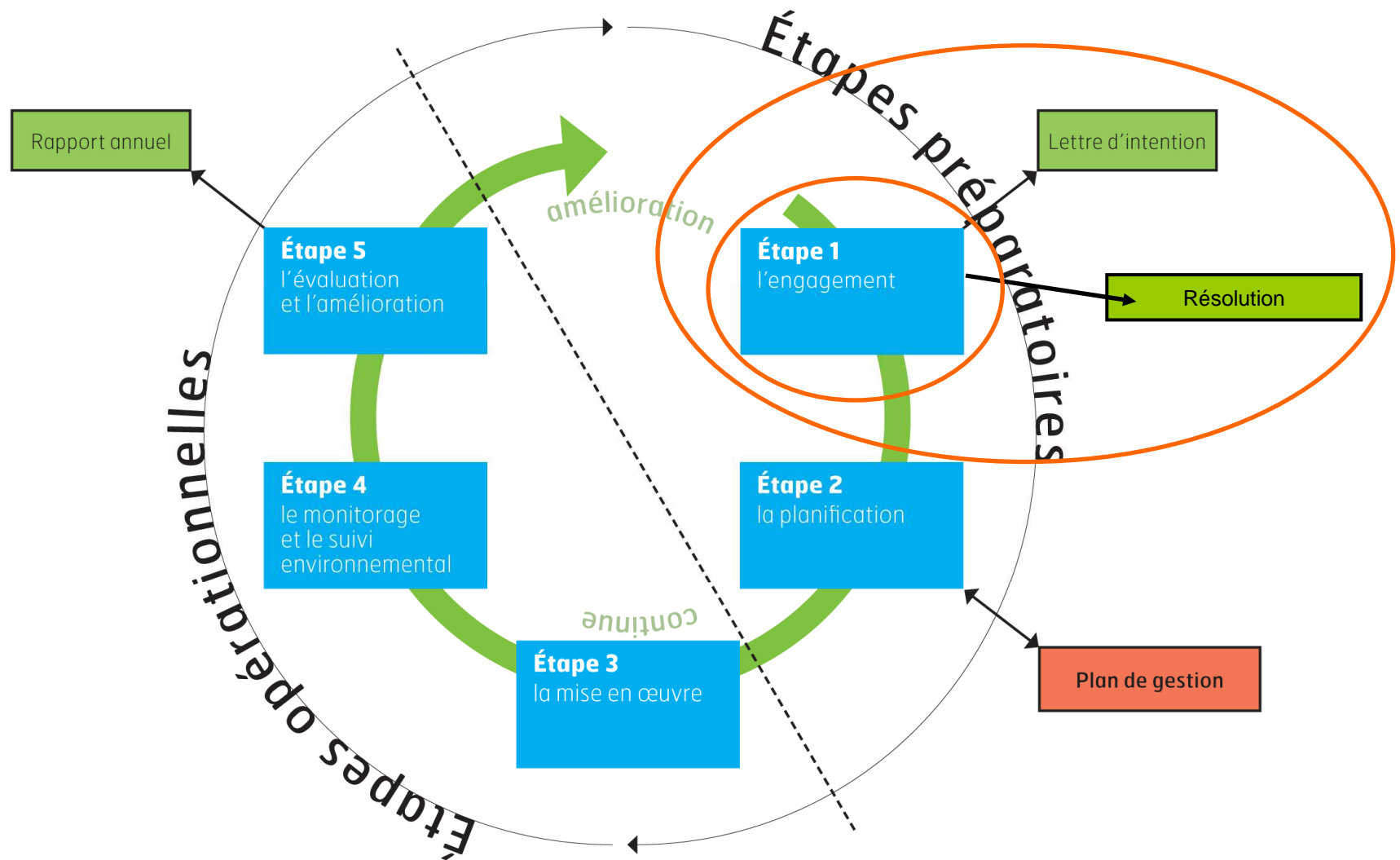
Étape 2 : La planification

Étape 3 : La mise en œuvre

Étape 4 : Le monitoring et le suivi environnemental

Étape 5 : L'évaluation et l'amélioration

Étape 1 : l'engagement



Étape 1 : L'engagement

Pour adhérer à la Stratégie :

1. Récupérer le nom d'utilisateur et le mot de passe via le portail « Bureau municipal » du MAMROT
2. Aller à la Stratégie (site Web) et s'inscrire en déposant la lettre d'intention et la résolution du Conseil municipal

Adresse du Bureau municipal

1. Passage par le Bureau municipal

<http://www.portail.mamrot.gouv.qc.ca/mission.jsp>





Services en ligne des ministères et organismes

Compens@tions	> Indicateurs	> RV	SSI	>
FCCQ	> Pacte Rural	> SESAMM	> STEFE	>
GDT	> PNR	> SIGAT	> TECQ	>
GESV	> PRECO	> SOMAE	> PIOM	>

[? Aide](#)

Accès aux services transactionnels intégrés

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

[Valider](#)

[Inscrivez-vous !](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Service aux usagers:
portail@mamr.gouv.qc.ca
 Téléphone: (418) 691-2066

Accueil - Le Bureau municipal et sa mission

Le Bureau municipal et sa mission

Le Bureau municipal est un système confidentiel et sécuritaire d'accès aux services en ligne déployés sur Internet par les différents ministères et organismes à l'intention du réseau municipal. Il s'agit d'une porte d'accès commune pour les différents acteurs oeuvrant au plan municipal, qui structure et facilite les communications et les transactions électroniques par un identifiant unique pour l'ensemble des services en ligne disponibles. En tant que service commun intégrateur, il vise à rendre accessibles au réseau municipal le plus de services en ligne possibles des différents ministères et organismes gouvernementaux faisant des affaires avec le monde municipal.

Dans les faits:

- Le Bureau municipal favorise l'émergence d'une grappe de services en ligne pour une même communauté d'intérêts, soit le réseau municipal.
- Le Bureau municipal est le canal privilégié pour régir les relations d'affaires électroniques



Services en ligne des ministères et organismes

Compens@tions	> Indicateurs	> RV	SSI	>
FCCQ	> Pacte Rural	> SESAMM	> STEFE	>
GDT	> PNR	> SIGAT	> TECO	>
GESV	> PRECO	> SOMAE	> PIOM	>

? Aide

Accès aux services transactionnels intégrés

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Valider

Inscrivez-vous !
Mot de passe oublié ?

Accueil - Inscription ou intégration

Important

Inscription d'un usager n'ayant pas accès présentement à une application du Bureau municipal

Inscription au Bureau municipal

Inscription d'un usager ayant déjà accès à un service avec un identifiant autre que celui du Bureau municipal

Cliquez sur le lien approprié ci-dessous:

Intégration de SOMAE

Intégration de SIGAT Texte

Intégration de SIGAT Géo

Service aux usagers:
portail@mamr.gouv.qc.ca
Téléphone: (418) 691-2066

Foire aux Questions

» Inscription au Bureau municipal

Foire aux Questions

Les champs obligatoires sont indiqués par un astérisque (*)

Prénom : *

Nom : *

Note : lors d'une intégration, remplacez le code géographique et le nom de la municipalité par vos propres nom et prénom.

Fonction : *

Statut d'emploi : * élu(e) Préciser:

Institution (1):  *

Département (1): *

Institution (2): 

Département (2):

Institution (3): 

Département (3):

Adresse travail: **au** * Numéro et rue

Case Postale/ Étage/ Bureau

* Localité 

* Province * Code postal

Site Web de la Stratégie

2. Adhésion sur le site de la Stratégie

www.selsdevoirie.gouv.qc.ca



[Lettre des partenaires](#)

[Liste des participants](#)

[Bilan québécois](#)

[Démarche de gestion environnementale](#)

[Étape 1 - Engagement](#)

[Étape 2 - Planification](#)

[Étape 3 - Mise en oeuvre](#)

[Étape 4 - Monitoring et suivi environnemental](#)

[Étape 5 - Évaluation et amélioration](#)

[Outils et références](#)

[Meilleures pratiques](#)

[Références utiles](#)

[Lexique](#)

[Accueil](#)

Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie

Une invitation à passer à l'action

Chaque année, c'est approximativement 1,5 million de tonnes de sels de voirie qui sont épanchées au Québec et qui compromettent, à des degrés divers, la flore, la faune, la qualité de l'eau et des sols ainsi que les infrastructures.

Afin de réduire ces effets négatifs, les partenaires de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie invitent les administrations publiques et privées à gérer de façon plus efficiente leurs sels de voirie.

Comment? En se dotant d'un plan de gestion environnementale des sels de voirie (PGESV) qui est basé sur les meilleures pratiques reconnues dans ce domaine et qui prend en compte les impacts environnementaux des activités liées aux sels de voirie.

Adoptons de meilleures pratiques de gestion en matière de sels de voirie tout en assurant la sécurité routière et le maintien de la circulation des personnes et des biens.

Choisissons la bonne voie!



Adhérez maintenant à la Stratégie!

Sondage : mieux connaître vos besoins de formation

Nouvelles

Lancement de la Stratégie

C'est sur le thème « Choisissons la bonne voie » qu'a été lancée la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie, lors du Congrès sur la viabilité hivernale de l'Association québécoise du transport et des routes, le 7



Choisissons la bonne voie

Gestion environnementale des sels de voirie

Google™ Recherche personnelle

Lettre des partenaires

Liste des participants

Bilan québécois

Démarche de gestion environnementale

Étape 1 - Engagement

Étape 2 - Planification

Étape 3 - Mise en œuvre

Étape 4 - Monitoring et suivi environnemental

Étape 5 - Évaluation et amélioration

Outils et références

Meilleures pratiques

Références utiles

Lexique

Accueil > Démarche de gestion environnementale > Étape 1 - Engagement

Étape 1 - Engagement

Demande d'adhésion

Pour adhérer à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie, l'administration publique ou privée doit transmettre une **lettre d'intention** confirmant sa volonté à participer à la Stratégie.

Dans cette lettre, l'administration s'engage à :

- élaborer, mettre en œuvre et améliorer de façon continue un plan de gestion environnementale des sels de voirie;
- transmettre un rapport annuel qui fait état de sa situation et de la progression de ses pratiques en matière de gestion environnementale des sels de voirie.

La lettre d'intention doit également préciser le nom et les coordonnées du répondant identifié par l'administration pour répondre à toute information relative au dossier.

Pour les municipalités, la lettre d'intention doit être accompagnée d'une **résolution municipale**.

Modalités d'envoi

Il est possible de faire parvenir les documents (lettre d'intention, résolution municipale) soit :

Adhérez maintenant à la Stratégie!

Sondage : mieux connaître vos besoins de formation

Lettre d'intention

Résolution municipale



Formulaire d'adhésion

- Type d'adhérent**
- Municipalité
 - Administration publique
 - Administration privée

Nom d'utilisateur

Correspond à celui du bureau municipal

Site web

Lettre d'intention

Résolution municipale



Vérification du code

La casse n'est pas prise en compte



Lettre des partenaires

Liste des participants

Bilan québécois

Démarche de gestion environnementale

- Étape 1 - Engagement
- Étape 2 - Planification
- Étape 3 - Mise en oeuvre
- Étape 4 - Monitoring et suivi environnemental
- Étape 5 - Évaluation et amélioration

Outils et références

- Meilleures pratiques
- Références utiles

Lexique

Accueil > Liste des participants

Liste des participants

Voici la liste des participants à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie.

Souhaitez-vous participer? Prenez connaissance de la Stratégie et remplissez les formalités d'adhésion.

Ministère des Transports du Québec
Blainville
Shawinigan
Saint-Hippolyte
Brossard
Longueuil
1 - 6

Adhère maintenant à la Stratégie!

Sondage : mieux connaître vos besoins de formation

Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie

Accès à la Zone restreinte

Bureau municipal

Accueil - Le Bureau municipal et sa mission

Accès aux services transactionnels intégrés

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Valider

Inscrivez-vous !

Mot de passe oublié ?

Services en ligne des ministères et organismes

Compensations	Indicateurs	RV	SSI
FCCO	Pacte Rural	SESAMM	STEFE
CDT	PNR	SIGAT	TECQ
GESV	PRECO	SOMAE	PIOM

Le Bureau municipal et sa mission

Le Bureau municipal est un système confidentiel et sécuritaire d'accès aux services en ligne déployés sur Internet par les différents ministères et organismes à l'intention du réseau municipal. Il s'agit d'une porte d'accès commune pour les différents acteurs oeuvrant au plan municipal, qui structure et facilite les communications et les transactions électroniques par un identifiant unique pour l'ensemble des services en ligne disponibles. En tant que service commun intégrateur, il vise à rendre accessibles au réseau municipal le plus de services en ligne possibles des différents ministères et organismes gouvernementaux faisant des affaires avec le monde municipal.

Dans les faits:

GESV

Gestion Environnementale des Sels de Voirie

À partir du 13 juin 2011

- Ouverture du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR)
- Communiquez avec votre responsable des services électroniques (RSÉ)
- Obtenez votre identifiant **clicSÉQR**
- Accédez au site de la Stratégie via le PGAMR et complétez votre adhésion





Le PGMAR


BIENVENUE SUR LE PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES

sous la coordination du ministère des Affaires
municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

[ACCÉDER À MES SERVICES](#) 

[Inscrire votre organisme](#) 

[Services
en ligne](#) 

[Centre de
messages](#) 

[Centre de
documentation](#) 

[À propos
du PGMAR](#) 

[Aide](#) 

Centre de messages




[Lancement du nouveau service TECQ - volet Programmation de travaux](#) [12-08-2010]

Québec, le 16 juin 2010 - Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonce le lancement du nouveau service en ligne pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) - volet Programmation de travaux. Il s'agit d'une application sécurisée conçue pour transmettre électroniquement au Ministère une programmation de travaux accompagnée des documents exigés.
[Consulter la nouvelle](#) >>

[Lancement de nouvelles applications sur SIGAT Géo](#) [12-08-2010]



Services en ligne du PGMAR

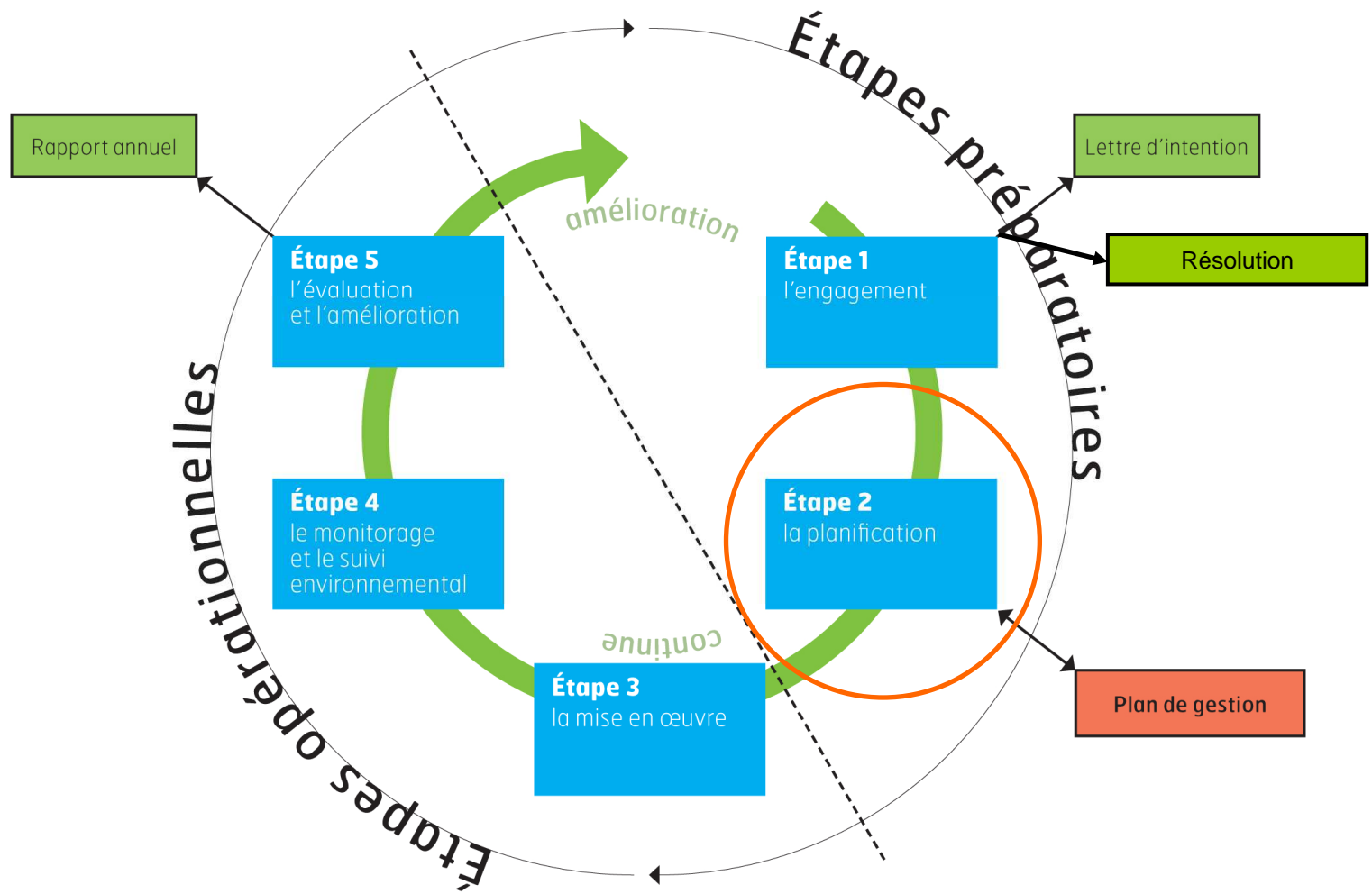
-  [Transfert de fichiers](#)
-  [Signature numérique de documents](#)
-  [Vérification de signature](#)

[Tous les services en ligne
des ministères et organismes](#) >>

Étape 2 : La planification

L'élaboration d'un plan de gestion
environnemental des sels de voirie (PGESV)







Lettre des partenaires

Liste des participants

Bilan québécois

Démarche de gestion environnementale

Étape 1 - Engagement

Étape 2 - Planification

Étape 3 - Mise en œuvre

Étape 4 - Monitoring et suivi environnemental

Étape 5 - Évaluation et amélioration

Outils et références

Meilleures pratiques

Références utiles

Lexique

Accueil > Démarche de gestion environnementale > Étape 2 - Planification

Étape 2 - Planification

⌘ Documentation

Le plan de gestion environnementale des sels de voirie (PGESV) est le document qui permet aux participants à la Stratégie de traduire leur engagement par des actions concrètes. Il comprend cinq chapitres :

- ⌘ l'introduction;
- ⌘ la politique environnementale;
- ⌘ les rôles, les responsabilités et les autorités;
- ⌘ le diagnostic;
- ⌘ le plan d'action.

Le Guide d'élaboration d'un plan de gestion environnementale des sels de voirie est l'outil de référence pour réaliser le PGESV. Il permet d'établir un diagnostic de l'ensemble des activités relatives à la gestion des sels de voirie et de déterminer les actions prioritaires.

Documentation

⌘ **Guide d'élaboration d'un plan de gestion environnementale des sels de voirie**
 (460 Ko)

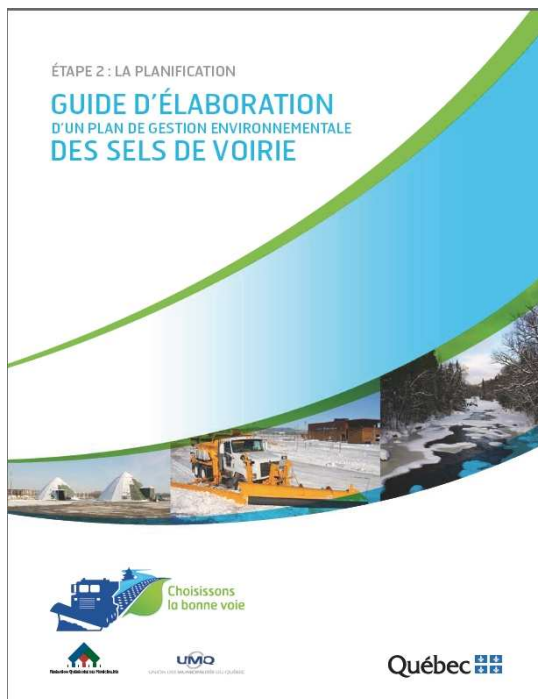
- ⌘ Annexe 2 - Fiche d'inventaire des effectifs en entretien hivernal des routes
- ⌘ Annexe 3 - Fiche d'inventaire des produits ou des matériaux entreposés et épandus
- ⌘ Annexe 4 - Fiche d'inventaire du matériel et des équipements
- ⌘ Annexe 5 - Fiche d'inventaire des procédures
- ⌘ Annexe 6 - Fiche d'inventaire des formations offertes
- ⌘ Annexe 7 - Fiche de diagnostic
- ⌘ Annexe 8 - Fiche de diagnostic environnemental

Adhérez maintenant à la Stratégie!

Sondage : mieux connaître vos besoins de formation

ÉTAPE 2 : LA PLANIFICATION

GUIDE D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES SELS DE VOIRIE



Un PGESV c'est...

- Un document officiel de l'administration
- Un document qui décrit la démarche de gestion environnementale des sels de voirie
- Un document qui s'adresse à tous : employés, mandataires, citoyens
- Un document qui permet de planifier, de suivre et d'améliorer la gestion des sels de voirie



Les chapitres d'un PGESV

1. Introduction
2. La politique environnementale en matière de viabilité hivernale
3. Les rôles, les responsabilités et les autorités
4. Le diagnostic
5. Le plan d'action



Chapitre 1

L'introduction

- Présenter l'organisation;
- Décrire les activités couvertes par le PGESV;
- Décrire le but du PGESV;
- Énumérer les sections du PGESV.



Chapitre 2

La politique environnementale en matière de viabilité hivernale

- Démontre l'engagement à élaborer et mettre en œuvre un PGESV;
- Approuvée par le Conseil municipal;
- Vise toutes les personnes impliquées dans la viabilité hivernale : employés, entrepreneurs, fournisseurs, citoyens;
- Pour en assurer le respect, doit être transmise à l'ensemble du personnel et ses mandataires.



Chapitre 3

Le rôle, les responsabilités et les autorités

- Le maire/ le président/ le conseil municipal
- Le directeur des travaux publics
- Le responsable en environnement
- Le superviseur/ le contremaître/ le chef des opérations
- Les opérateurs



Chapitres 4 et 5 : Diagnostic et plan d'action

ANNEXE 1

Schéma des outils et fiches proposés

Les outils de support proposés dans le guide, en bref.

Fiche de diagnostic (Annexe 7)

Domaine d'activité	Niveau pratique		Cote de la situation	Ordre de priorité	
	Activité	Composants			
AP-2000 APPROVISIONNEMENT	A.P.-2001 Contrôle de la qualité du sel	AP-201 Respect d'une norme de qualité du sel AP-202 Contrôle effectué sur la qualité du sel AP-203 Autre			
	A.P.-2002 Livraison du sel	AP-2011 Gestion de la relation client et avec une telle AP-202 Livraison par temps sec AP-203 Autre			
	EN-4000 ENTREPOSAGE	EN-4001 Conception et exploitation des centres d'entreposage et de maintenance des véhicules (CEMS)	EN-4011 Salinisation par un bol payement EN-4021 Salinisation par une telle EN-4031 Salinisation par une surface imperméable EN-4041 Absorbé et traité par un bol payement EN-4051 Absorbé et traité par une telle EN-4061 Absorbé et traité par une surface imperméable EN-4071 Problèmes de chargement EN-4081 Délivrance des eaux de ruissellement EN-4091 Système de collecte et de traitement des eaux de ruissellement EN-4101 Respect de la charge maximale du centre d'opération		

Fiches d'inventaire (Annexes 2-6)

Composante	Modèles/équipements	Caractéristiques	Tout et antérieur	%
Système de contrôle de chargement	Coordinateurs météorologiques			
	Coordinateurs non météorologiques			
Système d'application de la neige	Coordinateurs météorologiques			
	Appareils à distance			
Système de gestion des données météorologiques (GDM)	Système météorologique			
	Système météorologique mobile			
Système de traitement des données	Thermomètre			
	GPS			
Équipement de déchargement	Ligne fixe			
	Ligne mobile			

Fiches de programme environnemental (Annexe 8)

No: Sablon hivernal:

Activité/Composante:

Domaine d'activité:

État de la situation:

Objectif:

Cible:

Action 1:

Action 2:

Action 3:

Indicateur de suivi:

Responsable:

Références:

Résultats:

Remarques:

Plan d'action (Annexe 10)

Numéro de référence	Objectif	Cible	Action	Indicateur de suivi	Responsable
AP-2001	Empêcher la perte de sels dans l'environnement lors de l'approvisionnement	100% des camions de livraison en 2010 devront être récupérés par une telle	Ajuster une coupe ou devis pour recouvrir les camions de livraison avec une telle	% des camions de livraison récupérés par une telle	M. Gibart
EN-4203	Empêcher la concentration des eaux souterraines résultant du lavage des véhicules au CEMS	Récupérer et ranger 100% des eaux souterraines d'ici le 15 décembre 2010	1- Installer un bassin de rétention des eaux de ruissellement des véhicules 2- Pomper les eaux récupérées vers le système de traitement des eaux municipales	% des eaux récupérées et rangées	1- M. Duillet 2- Mme Laron
EP-5103	Réduire les quantités de sels appliqués inutilement dans l'environnement lors de l'épandage	Installer 1 station météorologique et 2 stations météorologiques mobiles pour le 15 décembre 2011	Installer un système d'application de sels météorologiques	Nombre de stations météorologiques fixes et mobiles installées	M. Trambly

Outil de formulation (Annexe 9)

Composante	État de la situation	Objectif environnemental	Secteur d'intervention	Mode d'action
EN-4203	Lors du lavage des véhicules au CEMS, les eaux de lavage ne sont pas captées et contaminent les eaux souterraines.	Mettre	Procédure	Modification des procédures
		Réduire		Prendre en compte d'une zone vulnérable
		Empêcher		Modification de service
			Pratique	Ressource/rôle/responsabilités et autorités
				Formation/sensibilisation
				Communication
			Documentation	
			Horaires/Modalités techniques	Récupération
				Traitement
				Modification du matériel/moyens techniques
				Substitution du matériel/option technologique
			Matériaux	Utilisation efficace des ressources
				Modification des méthodes
				Substitution de matériaux



Chapitre 4 - Le diagnostic

Le diagnostic permet de porter un jugement sur les pratiques de gestion des sels de voirie de votre administration. Il comprend :

1. La réalisation d'inventaires menant à un état de la situation;
2. La détermination des perspectives d'amélioration;
3. Les priorités d'intervention.



Chapitre 4 - Le diagnostic

1. La réalisation d'inventaires menant à un état de la situation.

Cinq modèles de fiches vous sont proposés en annexe:

- La fiche des effectifs;
- La fiche des produits ou des matériaux entreposés et épandus;
- La fiche du matériel et des équipements;
- La fiche des procédures;
- La fiche des formations offertes.



Fiches d'inventaire (Annexes 2-6)

Composante	Matériel/ équipement	En fonction	Total envisageable	%	%
Système de contrôle d'épandage	Contrôleurs hydrostatiques				
	Épandeurs non hydrostatiques				
	Contrôleurs électroniques				
Système d'application de liquide	Applicateur direct				
	Prémouillage au CEMS				
Système d'exploitation des données météorologiques (SEDM)	Station météorologique fixe				
	Station météorologique mobile				
	Thermomètre infrarouge				
Système de transfert de données	GPS				
	Télémetrie				
Équipement de déneigement	Lame fixe				
	Lame mobile				
	Lame mobile				
	Lame mobile				

Chapitre 4 - Le diagnostic

2. La détermination des perspectives d'amélioration;

L'annexe 7 comprend:

- Trois colonnes des meilleurs pratiques classées par: Domaine d'activité/Activité/Composante
- Une colonne des résultats de l'état de la situation
- Une colonne de priorité d'intervention
- Un système de codification



Fiche de diagnostic (Annexe 7)

Meilleure pratique			Diagnostic	
Domaine d'activité	Activité	Composante	État de la situation	Ordre de priorité
AP-3000 APPROVISIONNEMENT	AP-3100 Contrôle de la qualité du sel	AP-3101 Respect d'une norme de qualité du sel		
		AP-3102 Contrôle effectué sur la qualité du sel		
		AP-3199 Autre		
	AP-3200 Livraison du sel	AP-3201 Camion de livraison recouvert avec une toile		
		AP-3202 Livraison par temps sec		
		AP-3299 Autre		
EN-4000 ENTREPOSAGE*	EN-4100 Conception et exploitation des centres d'entreposage et de manutention des sels de voirie (CEMS)	EN-4101 Sel abrité par un toit permanent		
		EN-4102 Sel abrité par une toile		
		EN-4103 Sel entreposé sur une surface imperméable		
		EN-4104 Abrasif abrité par un toit permanent		
		EN-4105 Abrasif abrité par une toile		
		EN-4106 Abrasif entreposé sur une surface imperméable		
		EN-4107 Plateformes de chargement		
		EN-4108 Dérivation des eaux de ruissellement		
		EN-4109 Système de collecte et de traitement des eaux de drainage		
		EN-4110 Respect de la charge maximale du camion épandeur		

Chapitre 4 - Le diagnostic

3. Les priorités d'intervention.



Chapitre 5 - Le plan d'action

Le guide propose des outils d'accompagnement pour élaborer votre plan d'action annuel:

- La fiche de programme environnementale;
- L'outils de formulation des objectifs;
- Un modèle de plan d'action.



Fiches de programme environnemental (Annexe 8)



No :		Saison hivernale :	
Activité/Composante :			
Domaine d'activité :			
État de la situation :			
Objectif :			
Cible :			
Action 1 :			
Action 2 :			
Action 3 :			
Indicateur de suivi :			
Responsable :			
Références :			
Résultats :			
Résultats :			
Résultats :			

Outil de formulation (Annexe 9)

Composante	État de la situation	Objectif environnemental	Secteur d'intervention	Mode d'action
EN-4203	Lors du lavage des véhicules au CEMS, les eaux de lavage ne sont pas captées et contaminent les eaux souterraines.	Maîtriser	Procédure	Modification des procédures
		Réduire		Prise en compte d'une zone vulnérable
		Empêcher		Modification de service
			Pratique	Ressources/rôles/responsabilités et autorités
				Formation/sensibilisation
				Communication
				Documentation
			Matériel/Nouvelles technologies	Récupération
				Traitement
				Modification du matériel/nouvelles technologies
				Substitution du matériel/option technologique
			Matériaux	Utilisation efficace des ressources
				Modification des matériaux
		Substitution de matériaux		

Plan d'action (Annexe 10)



Numéro de référence	Objectif	Cible	Action	Indicateur de suivi	Responsable
AP-3201	Empêcher la perte de sels dans l'environnement lors de l'approvisionnement	100% des camions de livraison en 2010 devront être recouverts par une toile	Ajouter une clause au devis pour recouvrir les camions de livraison avec une toile	% des camions de livraison recouverts par une toile	M. Gilbert
EN-4203	Empêcher la contamination des eaux souterraines résultant du lavage des véhicules au CEMS*	Récupérer et rediriger 100% des eaux contaminées d'ici le 15 décembre 2010	1- Installer un bassin de rétention des eaux de lavage des véhicules 2- Pomper les eaux récupérées vers le système de traitement des eaux municipales	% des eaux récupérées et redirigées	1- M. Ouellet 2- Mme Lorrain
EP-5103	Réduire les quantités de sels épanchés inutilement dans l'environnement lors de l'épandage	Installer 1 station météorologique fixe et 3 stations météorologiques mobiles pour le 15 décembre 2011	Installer un système d'exploitation de données météorologiques	Nombre de stations météorologiques fixes et mobiles installées	M. Tremblay



**Merci de votre attention.
Des questions ?**

